

une obligation de lutter contre l'injustice, il ne nous est pas commandé de réussir. Mais en dépit même de nos échecs il nous est ordonné de travailler sans relâche et de combattre sans découragement. *Erue eos qui ducuntur ad mortem, et qui trahuntur ad interitum, liberare ne cesses* (1), parce que, suivant le langage tenu par Mgr Guibert à un ministre de l'Empire, et dont nous serions bien malheureux de ne pouvoir plus supporter la noble fierté : " La France ne veut pas, pour présider chez elle à l'exercice de la religion, un clergé sans dignité et sans cœur (2). "

A un autre titre, ces documents mémorables survivront aux circonstances qui les ont provoqués. Sans avoir jamais affecté de prétentions à la littérature, le cardinal était un écrivain. Son premier mandement, publié en 1842, avait attiré l'attention et mérité les éloges d'un ministre de l'époque, fort compétent lui-même en matière de belles-lettres et de style. Faites sous la direction d'un seul maître, sans l'émulation des écoles publiques, les études élémentaires de Mgr Guibert avaient pu manquer d'étendue et de variétés. Mais il avait appris à apprendre, ce qui est beaucoup. Les modèles des deux antiquités, qu'il avait fréquentés par les lectures de sa jeunesse, avaient développé chez lui un goût instinctif de vérité et de sobriété dans la forme, tout à fait en harmonie avec les qualités naturelles de son esprit. De bonne heure, sa préférence marquée avait été pour les auteurs français du dix-septième siècle. Il aimait à raconter comment, à Viviers, pendant les mois d'hiver, il lisait et relisait Bossuet. A son insu, il s'imprégnait de sa méthode et de son génie littéraire. Aussi, lorsqu'il composait, il était inexorable à lui-même, et n'avait de repos qu'après avoir trouvé l'expression propre, le mot juste. Il apprenait ainsi l'art de parler " un français plein, substantiel, toujours dans le sens de la racine et de l'analogie (3) "

Dès sa jeunesse, d'ailleurs, il s'était fait remarquer par un amour des livres (4) qui ne le quitta plus. On peut dire qu'il fai-

(1) *Prov.*, xxiv, 2.

(2) Lettre à M. Rouland, 25 avril 1861. (*Œuvres*, t. II, 460.)

(3) Sainte-Beuve, sur Bossuet, écrivain. *Nouveaux lundis*, II, p. 349. Comment n'aurait-il pas bien écrit notre langue, celui qui la recommandait à l'attention et à l'étude du clergé en des termes dont s'honorerait la plume d'un maître ? " La langue française est la plus belle des langues modernes. Quelle clarté dans l'expression ! Quelle noble simplicité dans les tournures ! Quelle aptitude à rendre ce qu'il y a de plus insaisissable dans la pensée ! Elle semble être l'instrument naturel du spiritualisme chrétien, dont elle est, du reste, en grande partie, l'ouvrage inventé ou façonné pour les besoins de ses conceptions. Elle porte un cachet qui lui est propre de droiture et de sincérité. Elle est la langue *franche* par excellence, et l'on ne peut, sans faire violence à sa nature, s'en servir pour déguiser la pensée. Elle semble née du génie chrétien, nous dirions presque du texte de l'Évangile, dont elle reproduit bien souvent le tour, le caractère, et nous ne savons quoi de sage, de calme et de tempéré qui n'appartient qu'au texte sacré. " (Lettre au clergé de Viviers, 2 octobre 1851. *Œuvres*, t. II, p. 307.)

(4) Voir aux pièces-justificatives, n. V.